

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°149-2021
Point 4.8.6.11

Point 4.8.6.11 de l'ordre du jour
Création du DU Concours administratifs - IPAG

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé au CA d'examiner la demande de création du DU Concours administratifs.

Le DU Concours administratifs a pour objet de renforcer et/ou de développer les champs de connaissances et de compétences des étudiants en vue d'accroître leurs chances de réussite aux concours administratifs, principalement de catégorie A (compte tenu de la situation générale du marché de l'emploi au niveau national, des étudiants choisissent aussi de passer des concours de catégorie B). Le diplôme s'inscrit ainsi en totale adéquation avec les missions confiées aux IPAG puisque, selon l'article D 613-15 du code de l'éducation, ceux-ci « contribuent à l'information, l'orientation, la formation et la préparation des candidats aux concours d'accès aux corps de catégorie A ».

Le DU préconisé est l'héritier de la Préparation générale aux concours, organisée par l'IPAG depuis de très nombreuses années, et qui est une formation non diplômante. Il s'agit donc, tout en l'adaptant aux nécessités de la diplomation, de poursuivre, tout en l'aménageant, la Prépa G. Outre cette volonté d'améliorer l'existant, la création d'un DU répond à une double préoccupation.

Le 15 juin 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé à l'unanimité, par 29 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU Concours administratifs – IPAG.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Université				
			de Strasbourg	

Ouverture du

Diplôme d'Université – Concours administratifs

pour l'année universitaire **2021/2022**

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante
à la DES : des-appui@unistra.fr,
à Mme Bergmann (pascale.bergmann@unistra.fr),
au Service de formation continue, le cas échéant : dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande

S'agit-il : d'une création OU d'une modification de formation, ou d'un renouvellement de DU

Date d'approbation par le Conseil de composante : 10 juin 2021

Il s'agit d'une ouverture d'une formation existante à l'apprentissage *
 d'une création

*Dans le cas d'une création de formation en apprentissage, la demande a-t-elle été transmise à la commission apprentissage ? (maquette à faire parvenir à Mme Steydli, asteydli@unistra.fr)

Oui
 Non

Ouverture souhaitée pour l'année universitaire : 2021-2022

Public : formation initiale

formation continue (maquette à faire parvenir alors aussi au SFC,
dominique.schlaefli@unistra.fr)

II. Exposé des motifs de la création / modification

Description des objectifs

Le DU Concours administratifs a pour objet de renforcer et/ou de développer les champs de connaissances et de compétences des étudiants en vue d'accroître leurs chances de réussite aux concours administratifs, principalement de catégorie A (compte tenu de la situation générale du marché de l'emploi au niveau national, des étudiants choisissent aussi de passer des concours de catégorie B). Le diplôme s'inscrit ainsi en totale adéquation avec les missions confiées aux IPAG puisque, selon l'article D 613-15 du code de l'éducation, ceux-ci « contribuent à l'information, l'orientation, la formation et la préparation des candidats aux concours d'accès aux corps de catégorie A ».

Le DU préconisé est l'héritier de la Préparation générale aux concours, organisée par l'IPAG depuis de très nombreuses années, et qui est une formation non diplômante. Il s'agit donc, tout en l'adaptant aux nécessités de la diplomation, de poursuivre, tout en l'aménageant, la Prépa G. Outre cette volonté d'améliorer l'existant, la création d'un DU répond à une double préoccupation.

D'une part, la volonté de l'Institut de rendre plus attractive ladite formation en permettant aux étudiants d'obtenir un diplôme en fin de scolarité, ce qui n'est pas négligeable pour celles et ceux qui auraient échoué à tel ou tel concours. Il est utile de savoir que les effectifs de la Prépa G ont tendance à baisser depuis un certain nombre d'années et l'on peut accrédi-ter l'idée que ce fléchissement a notamment pour cause le fait que la préparation ne débouche sur rien de tangible au plan universitaire.

D'autre part, le remplacement à la rentrée universitaire 2021 des Classes préparatoires intégrées (CPI) par des classes « Prépas Talents » a pour effet de dorénavant subordonner l'entrée dans une Prépa Talents à l'inscription dans une formation délivrant un diplôme. Or, nos étudiants éligibles à une classe préparatoire, que ce soit celle résultant d'un partenariat avec l'IRA de Metz ou celle organisée avec l'EN3S, proviennent notamment de la Prépa G. Il serait par conséquent choquant et injuste que nos étudiants méritants en situation financière difficile, inscrits en Prépa G et qui se destinent précisément à intégrer la fonction publique, ne puissent pas accéder à une Prépa Talents, alors que ceux, d'une situation sociale identique, inscrits en L3 ou en master y seraient accueillis.

En guise d'appui au présent argumentaire, on précisera que 34% des étudiants de la Prépa G actuelle sont financièrement aidés (40% en 2019-2020). On ajoutera que le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a prévu explicitement que les nouvelles classes préparatoires pourront s'appuyer sur les « formations délivrées par les IPAG » et que le projet de la « Prépa Talents de Strasbourg » a été retenu par la commission de sélection des « Prépas Talents » le 29 mars 2021 et la prépa agréée par le ministère le 26 avril 2021.

Débouchés

Attaché d'administration de l'Etat

Secrétaire administratif d'Etat (B)

Attaché de la Défense

Attaché d'administration du ministère de l'intérieur

Attaché de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

Attaché d'administration hospitalière

Attaché territorial

Rédacteur territorial (B)

Inspecteur des finances publiques

Inspecteur des douanes

Inspecteur de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes

Inspecteur du travail

Inspecteur de l'URSSAF

Officier de police

Directeur des services de greffe judiciaires

Greffier des services judiciaires (B)

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

Directeur d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Cadre supérieur et agent de direction de la protection sociale

Ingénieurs et personnels techniques de Recherche et de Formation

Poursuites d'études

Il ressort des statistiques que les étudiants inscrits en prépa G sont pour environ 60% d'entre eux titulaires d'un Master. Le DU se présente donc souvent comme la dernière étape d'un cursus universitaire avant la vie professionnelle. Les étudiants étant d'origine diversifiée, rien ne les empêche, en cas d'échec aux concours, de postuler à des Masters rentrant dans leurs mentions respectives.

Volume du marché du travail ciblé

Malgré la politique affichée de réduire le nombre de fonctionnaires dans les services publics, il apparaît clairement que le nombre de postes mis au concours de catégorie A, en tout cas dans les fonctions publiques de l'Etat et hospitalière, a tendance à rester stable d'année en année, voire à légèrement augmenter comme pour les IRA, parfois même considérablement si l'on observe, par exemple, le recrutement des inspecteurs des finances publiques par la voie externe (243 places en 2017-18, 511 en

2018-19, 751 en 2020-21). En tout état de cause, entre 2017 et 2024, près de 500 000 fonctionnaires sont partis ou vont partir à la retraite. Ce processus générationnel par rapport à la pyramide des âges va augmenter mécaniquement et, pour plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours de la fonction publique.

Place dans l'offre de formation de l'Unistra

La vocation de l'IPAG, telle qu'elle résulte des textes constitutifs et de ses statuts, est d'accompagner les étudiants dans leur préparation aux concours des fonctions publiques de l'Etat, hospitalière et territoriale. Les étudiants passent des concours soit à l'occasion de leur inscription dans un cursus classique de la mention administration publique (LAP, MAP, Master 2 MOS), soit dans une formation exclusivement dédiée à leur préparation comme la Prépa G actuelle. Les deux types de formations peuvent être d'ailleurs complémentaires, puisque des étudiants inscrits en licence ou en master, une fois leur diplôme obtenu, s'inscrivent en Prépa afin de parfaire les techniques administratives qu'ils ont pu acquérir précédemment.

Le DU s'inscrit dans cette démarche de perfectionnement tout en visant un public élargi issu de parcours variés (Administration publique, Droit, AES, Economie-Gestion, Sciences politiques, futurs Bachelors universitaires de technologie et Sciences humaines, avec pour ces deux dernières filières la nécessité de pré requis) et dont les pré requis en matière de connaissances permettent de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage des types d'épreuves requis par les concours, exercices qui, bien souvent, ne sont pas pratiqués dans les filières traditionnelles des facultés.

Il existe à l'Unistra d'autres préparations aux concours administratifs (non compris les préparations à certains métiers de l'éducation nationale *via* le capes et l'agrégation).

D'un côté, on trouve à Sciences Po Strasbourg deux préparations. La Prép'ENA, assurée en partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration et qui la finance, laquelle prépare aux concours d'entrée à l'ENA ainsi qu'aux autres concours de la haute fonction publique, dits A+ (directeur d'hôpital, directeur des services pénitentiaires, commissaire de police...), soit une vingtaine de places. La Prép'INET, qui est ouverte aux étudiants préparant spécifiquement le concours d'administrateur territorial (A+). Pour la rentrée 2021-2022, ces deux prépas fusionneront dans le cadre d'une classe « Concours Talents » préparant à six concours A+.

D'un autre côté, la Faculté de droit comprend un Institut d'études judiciaires qui, entre autres missions, prépare aux concours d'accès aux principales professions de la justice (Ecole nationale de la magistrature, Ecole nationale des greffes) et de la police au sens large (Ecole nationale supérieure de la police – commissaires –, Ecole des officiers de la gendarmerie nationale) – un DU d'Etudes judiciaires et policières est en cours de constitution –.

Les différences entre les prépas organisées par ces composantes et l'IPAG sont de deux ordres.

D'une part, l'IPAG prépare quasiment uniquement aux seuls concours de catégorie A (le seul A+ concerne l'EN3S, mais il est adossé à une CPI mise en place par cette Grande Ecole ayant choisi l'IPAG comme partenaire).

D'autre part, la Prépa IPAG est généraliste, puisqu'enseignant les méthodologies propres à de nombreux concours (voir *supra* « débouchés »). Cette prédilection pour les concours de catégorie A participe de l'objectif primordial ayant conduit à l'institution des IPAG en 1985, à savoir répondre au constat selon lequel les préparations alors existantes étaient soit trop spécialisées, soit insuffisamment développées, voire inexistantes. En outre, l'IPAG a toujours entretenu une fibre sociale, si bien qu'il a à cœur de conduire des étudiants de condition modeste à préparer des concours ouvrant à des fonctions de conception alors que ces futurs candidats n'auraient pas d'eux-mêmes « osé » s'y destiner. En conséquence, de par ses origines ou de sa vocation initiale et du fait de ses spécificités, l'IPAG prend toute sa place dans le pool des formations de l'UNISTRA mettant en place des préparations aux concours administratifs.

Formations analogues

Concernant les 24 IPAG-CPAG (les Centres de préparation à l'administration générale sont des départements des IEP à personnalité morale), 15 d'entre eux hors Grand Est ont une Prépa générale aux concours A non diplômante : Aix, Amiens, Antilles, Besançon, Bordeaux, Cergy-Pontoise, Dijon, Grenoble, Lille, Montpellier, Nanterre, Nantes, Paris, Rennes et Toulouse. Actuellement, seul l'IPAG de Poitiers affiche un DU Préparation aux concours de catégorie A.

Dans le Grand Est, l'IPAG de Nancy propose une Prépa G non diplômante – qui le demeure malgré la création d'une « Prépa Talents » reposant sur des formations diplômantes des facultés de droit de Nancy et Metz ainsi que de l'IPAG – et celui de Reims présente un projet de création d'un DU en administration publique remplaçant une formation non diplômante réservée aux salariés. La FSESJ à Mulhouse offre un Master Droit Parcours Métiers de l'Administration qui, sur le papier, prépare à des métiers non spécifiquement d'administration comme avocat et enseignant-chercheur. Elle a toutefois constitué une classe Talents dans le cadre de ses formations diplômantes existantes (M1 et M2).

De manière générale, dans les universités, et plus particulièrement dans le cadre des facultés de droit, ainsi que dans les IEP sans personnalité morale, on recense des Masters plus ou moins spécialisés en matière de carrières publiques mais dont la caractéristique n'est pas de préparer effectivement aux concours publics. Certaines de ces composantes ont créé des « Prépas Talents » ou des classes « Concours Talents » dans le cadre de leurs formations diplômantes.

III. Composante de rattachement : IPAG

Composantes ou services associées

Néant

Universités partenaires

Néant

Autres partenariats

Partenariat avec l'IRA de Metz chargé de coordonner les Prépas Talents de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est (Créteil) et dont les étudiants du DU strasbourgeois sont éligibles aux conditions légales.

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom : Mim Rohimun

Grade : Maître de conférences associé (attaché d'administration principal de l'Etat)

CNU : Section 05

Adresse : IPAG, 7 Rue de l'Ecarlate, 67082 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 68 85 85 00

Email : rohimun@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

Mode de recrutement / sélection

La sélection se fait sur dossier par un jury de deux enseignants affectés à l'IPAG chargés de vérifier les pré requis.

Effectifs prévisionnels

35 étudiants.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

Régime d'évaluation

Les aptitudes et les connaissances sont évaluées au cours de l'année d'étude sous la forme du contrôle continué intégral.

Nature des épreuves

La formation, qui est à vocation pluridisciplinaire, prépare aussi bien aux épreuves écrites qu'orales des concours. Les épreuves du DU correspondent aux exercices requis par les programmes des concours de catégorie A à l'exclusion de certaines épreuves de spécialité comme les statistiques ou l'informatique. Sont ainsi retenus : la dissertation, la note de synthèse, la note sur dossier, le QRC, le QCM, le cas pratique et l'entretien professionnel.

Coefficients

Tous les coefficients sont équivalents à une unité.

Conditions de réussite au diplôme

Le jury de diplôme valide l'obtention du Diplôme Universitaire *Concours Administratifs* dès lors que la moyenne de l'ensemble des épreuves obligatoires est supérieure ou égale à 10/20.

La formation comprend deux groupes de matières obligatoires, soit au total 5 matières.

- 3 matières sont indistinctement passées par tous les étudiants : techniques d'entretien, culture administrative et droit administratif.
- 2 matières sont issues d'un choix au sein de deux options : note de synthèse ou note sur dossier ; macroéconomie ou finances publiques.

Les matières obligatoires sont sanctionnées par des galops d'essai notés sur 20 :

- 2 pour les techniques d'entretien,
- 2 pour la culture administrative,
- 3 pour le droit administratif,
- 3 pour l'option note de synthèse ou note sur dossier,
- 2 pour l'option macroéconomie ou finances publiques.

L'étudiant est tenu de participer à ces 12 galops, mais ne sont retenues, compte tenu du nombre de galops prévus par matière, que les 2 meilleures notes obtenues dans le cadre des matières à 3 galops et la meilleure des 2 notes obtenues pour les matières à 2 galops. La note globale du diplôme est donc établie sur la moyenne des notes obtenues dans 7 galops d'essai, lesquelles sont affectées du même coefficient et se compensent entre elles. Il n'y a pas de validation par unité d'enseignement et donc de capitalisation partielle.

Les autres matières peuvent être suivies par tous les étudiants et donnent lieu pour certaines d'entre elles à des galops facultatifs dont les notes n'entrent pas en ligne de compte pour l'obtention du diplôme (voir le tableau ci-dessous).

Le tableau ci-dessous décrit en rose les matières obligatoires, en bleu les matières obligatoires à option et en blanc les matières facultatives, ainsi que le nombre des galops d'essai proposés.

MATIÈRES	ÉPREUVES
Note de synthèse	3 galops
Note sur dossier	3 galops
Techniques d'entretien	2 oraux
Langues	
Culture administrative	2 galops
Dissertation	
Gestion des ressources humaines	
Droit administratif	3 galops
Droit constitutionnel	2 galops
Droit de l'Union européenne	2 galops
Macroéconomie	2 galops
Finances publiques	2 galops
Comptabilité, analyse financière et gestion publique	2 galops
Protection sociale	2 galops
Droit du travail	
Économie de la protection sociale	
Droit hospitalier	

Composition du jury

Le jury est composé de l'ensemble des intervenants du DU et son président est le directeur de l'IPAG

VII. Équipe pédagogique

Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Suzy MICHEL	PRAG		Faculté de Droit	20	Allemand
Mim ROHIMUN	MCF associé		IPAG	36	Techniques d'entretien
Thierry HOUOT	MCF associé		IPAG	22,5	Gestion des ressources humaines
Arnaud DURANTHON	MCF		Faculté de Droit	90	Droit administratif
Salim ZEIBAK	MCF		Faculté de Droit	60	Droit constitutionnel
Christian MESTRE	PU		Faculté de Droit	30	Droit de l'Union Européenne
Francesco DE PALMA	MCF		IPAG	60	Macroéconomie
Mehdi LAHOUAZI	MCF		IPAG	60	Finances publiques
Pascale PECCAVY	ACE		IPAG	40	Macroéconomie
Damien BROUSSOLLE	MCF		Sciences Po	39	Economie de la protection sociale

Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Pascal PFERTZEL – Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques	Direction des Finances Publiques du Bas-Rhin	32	Note de synthèse – Note sur dossier
Eric WEISS – Enseignant certifié	Académie de Strasbourg	16	Dissertation
Christopher MURRAY – Enseignant certifié - Hors Classe	Académie de Strasbourg	20	Anglais
Karine FAVRO – Professeur des Universités	Université de Haute-Alsace	15	Culture administrative
François CHAMBON – Administrateur général – Directeur de l'académie du renseignement	Académie du renseignement	21	Culture administrative
Pascale CORNU - Directrice	Centre de gestion du Bas-Rhin	18	Culture administrative
Ornella BRACKA – Attaché d'administration de l'Etat – Responsable du pôle Alsace	Préfecture du Bas-Rhin	30	Droit administratif
Michel ROHRBACHER – Avocat	Indépendant	20	Droit constitutionnel
Jean-Charles LEMBACH - Enseignant certifié - Hors Classe	Académie de Strasbourg	40	Comptabilité, analyse financière et gestion publique
Emmanuel GOUALT - Directeur	CARSAT Nord-Est	75	Protection sociale
Laurence GRISEY-MARTINEZ – Juriste	Institut du droit local	45	Droit du travail
Julie CHARTIER –	Hôpitaux Universitaires de	11,25	Droit hospitalier

Directrice	Strasbourg		
Yara LE CORFF – Directrice	France University Hospitals International (FUHI)	26,25	Droit hospitalier

VIII. Enseignements

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	Cours magistral	Cours intégrés	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Temps étudiant	Total (HETD)
Techniques spécifiques des concours administratifs		1	Capacité d'analyse et de synthèse ; concision	Note de synthèse			X			16
			Rigueur et méthode ; exploitation de ses connaissances administratives générales ; conception d'un outil de pilotage	Note sur dossier			X			16
			Mise en valeur des qualités personnelles et du potentiel de l'étudiant-candidat ; aisance à s'exprimer ; faire face à une mise en situation ; capacité de se projeter dans le métier envisagé ; Respect du timing et résistance au stress	Techniques d'entretien			X			36
			Aptitude à traduire en français un texte court et maîtrise de la conversation	Langues			X			20

Gouvernance publique			Restitution des connaissances acquises en matière d'organisation et de missions des collectivités publiques et de questions d'actualités législative et décrétable	Culture administrative	X						54
			Qualités rédactionnelles et maîtrise de la construction ; sens logique ; précision	Dissertation			X				16
			Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Gestion des ressources humaines	X						22,5
Enseignements en droit		1	Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Droit administratif	X		X				120
			Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Droit constitutionnel	X		X				80
			Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Droit de l'Union européenne	X						30

Enseignements en économie	1	Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Macroéconomie	X		X				100
		Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (cas pratique ; QCM, QRC)	Comptabilité, analyse financière et gestion publique		X					50
		Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Finances publiques	X						60
Enseignements sociaux	1	Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Protection sociale		X					75
		Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Droit du travail	X						45
		Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Economie de la protection sociale	X						39

			Restitution adéquate des connaissances compte tenu de la nature de l'exercice requis (QCM, QRC, dissertation)	Droit hospitalier		X				37,5
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP				Total						817

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère

Néant

Stage pratique d'application

Néant. Cependant, les étudiants du DU inscrits en « Prépa Talents » bénéficieront d'un stage de six semaines dans une administration.

IX. Dispositifs de suivi de la formation

Évaluation des formations

Voir évaluation des enseignements

Évaluation des enseignements

L'IPAG met en place avant le terme de la formation une évaluation des enseignements qui permet à chaque étudiant consulté de présenter ses observations sur chaque enseignement et de délivrer une appréciation globale sur le DU.

Conseil de perfectionnement

Néant

Autres dispositifs, le cas échéant

Néant

X. Budget prévisionnel

A. Financement à coût constant

La Convention Prépa Talents de Strasbourg en cours de rédaction au niveau de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP)

- L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : Non
- L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : Non
- La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : Oui
- Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : 1

Budget prévisionnel :

Dépenses	AE (autorisation d'engagement)	CP (crédits de paiement)
Enseignements / 817 HETD	42 484,00 €	42 484,00 €
Surveillances galops d'essais / 114 h de vacances	1 776 €	1 776 €

44 260 €	44 260 €
----------	----------

Recettes	AR (Autorisation de recettes)	Frais de gestion (FdG) 20%	RE (Recettes encaissables)
Droits spécifiques / 30 étudiants à 490€	14 700,00 €	2 940,00 €	11 760,00 €
DGAFP / prévision de 5 étudiants Classe Prépa Talents de Strasbourg – subvention de 6 500€ /étudiant	32 500,00 €	- €	32 500,00 €

47 200,00 €	2 940,00 €	44 260,00 €
-------------	------------	-------------

B. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE () OU MASTER (X)

Droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
AGP32U1 / 320	490€	Apogée
AGP32U1 / 320	2620€	SFC

CAS EVENTUELS D'EXONERATION : exonération totale des étudiants inscrits en Prépa Talents de Strasbourg (dispositif similaire aux étudiants de classes préparatoires intégrées IRA actuels).
